

France Universités : « Accentuer le travail pour défendre les libertés académiques » (J-F. Huchet)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°387431 - Publié le 12/02/2025 à 10:00

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 13/02/2025 à 16:50



© Seb Lascoux

« Nous voulons continuer et accentuer le travail de France Universités pour défendre les libertés académiques, par l'organisation de conférences, par un travail de plaidoyer, des prises de position, mais aussi par le fait d'avoir une tolérance zéro sur ce sujet, car il y a aussi sur le territoire français des atteintes », déclare [Jean-François Huchet](#), vice-président de France Universités, le 11/02/2025.

Il s'exprime lors de la première conférence de presse du nouveau bureau de la conférence, aux côtés de [Lamri Adoui](#),

président, et [Hélène Boulanger](#), vice-présidente.

Le bureau de France Universités en fait un chantier prioritaire. Il s'agira de partir de définitions précises des libertés académiques, « notamment dans la charte de l'[EUA \(European University Association\)](#) », et travailler « sur de nouveaux dispositifs, pour mieux comprendre le développement de ces atteintes, et défendre nos chercheurs qui peuvent se retrouver seuls face à ces procédures baillons », précise celui qui est aussi président de l'[Inalco \(Institut national des langues et civilisations orientales\)](#).

« C'est aussi la question de la diplomatie scientifique : comment on travaille avec les pays qui ne respectent pas les libertés académiques. On pense à la Chine, mais aussi à ce qui se passe aux États-Unis en ce moment ».

Lamri Adoui indique à News Tank que le rapport qui avait été confié par France Universités à [Mathias Vicherat](#), alors directeur de Sciences Po Paris avant qu'il ne démissionne, fera l'objet de discussions dans les prochaines semaines avec les équipes de l'[IEP \(Institut d'études politiques\)](#), « pour voir comment le reprendre et le publier ».

Le bureau revient aussi sur les mesures en matière de lutte contre l'antisémitisme.

Un autre article de News Tank détaille les autres sujets abordés lors de cette conférence, et notamment les enjeux budgétaires et de pilotage de la recherche.

Lutte contre l'antisémitisme : « Les universités ne vivent pas en vase clos »

« Les libertés académiques sont un enjeu majeur en matière de production et de confiance dans la science, et de manière plus large sur nos démocraties. Les universités sont des actrices centrales de la protection des libertés académiques. Et ce, alors qu'on assiste à une polarisation des débats, à une importation de certains conflits, ou encore à des pays autoritaires qui se referment et qui contrôlent leur image en venant contester nos valeurs démocratiques », indique Jean-François Huchet.

Pour ce travail, France Universités souhaite, « comme dans d'autres domaines, collaborer avec nos homologues européens. Il nous semble extrêmement important que l'Europe prenne une place de premier plan dans la défense des libertés académiques. »

Interrogé sur les manifestations sur certains campus, en lien avec le conflit au Proche-Orient, il précise qu'il faut « faire attention à ne pas mélanger cela avec le sujet des libertés académiques qui concerne les [E-C \(enseignant\(s\)-chercheur\(s\)\)](#) ».

« Les universités ne vivent pas en vase clos, elles sont aussi le reflet de ce qui se passe au sein de la société. Nous avons une population jeune et on sait aussi qu'elle peut réagir vivement par rapport au sentiment d'injustice sur des questions nationales et internationales. Les universités sont des lieux d'expression libre. »

Lamri Adoui ajoute que les moments d'élection dans les universités, nombreux ces derniers mois, « peuvent aussi être des moments de tension, et de cristallisation de la polarisation de la société ».

« Les présidents d'universités n'ont jamais eu la main qui tremble »

Une mission a été confiée par l'ancien ministre de l'[ESR \(Enseignement supérieur et recherche\)](#), [Patrick Hetzel](#), « pour renforcer la sécurité et la sérénité sur les campus » à [Khaled Bouabdallah](#), recteur délégué à l'[Esri \(Enseignement supérieur, recherche et innovation\)](#) de la région académique Occitanie, et Pierre-Arnaud Cresson, spécialiste des questions de sécurité. Celle-ci doit rendre ses conclusions en mars.

« Nous avons des cadres légaux, et depuis plusieurs mois, nous avons été sur le pont pour faire attention à ce que les limites ne soient pas dépassées, et en nous appuyant sur les outils à notre disposition. Les présidents d'université n'ont jamais eu la main qui tremble pour réagir face à des actes ou propos antisémites. Ensuite, dans certains cas, le travail d'identification peut être compliqué, avec par exemple des collectifs anonymes, ce qui pose des difficultés pour lancer des procédures disciplinaires », indique le [VP \(Vice-président\(e\)\)](#) de France Universités, Jean-François Huchet.

« L'université est un lieu où nous favorisons le savoir, les échanges et nous jouons notre rôle, que ce soit par les conférences scientifiques, ou la production de savoirs. Peut-être qu'on a tendance à oublier ou ne pas voir la majorité silencieuse qui y participe, mais nous continuons à faire ce travail. »

Développer la formation, renforcer des partenariats

Jean-François Huchet ajoute que France Universités a contribué, à travers des auditions dans le cadre de la [PPL \(Proposition de loi\) Levi-Fia](#) laire au Sénat, à des propositions pour faire évoluer le code de l'éducation. « Toutefois, nous avons exprimé des réserves sur certaines dispositions, notamment concernant l'implication de la police judiciaire pour les présidents d'université, ce qui nous semble difficile à mettre en place. Mais nous sommes disposés à ce que la formation contre l'antisémitisme continue à se développer. »

Sur ce sujet, Lamri Adoui indique : « L'université est dans la prévention, donc s'il faut faire de la formation, nous le ferons, comme cela a été fait sur la lutte contre les VSS (Violences sexuelles et sexistes), et plus largement contre les discriminations. Il y a une tolérance zéro de la part des présidents, qui mènent ces actions. »

« Ensuite, nous ne sommes pas toujours au courant de toutes les actions, certaines plaintes peuvent aller directement en justice. Ce dont nous avons besoin, c'est de fluidité de l'information entre les établissements, le parquet et le procureur, le préfet, ou encore les missions interdépartementales de la police d'aide aux victimes. »

Alors que sont relancées, ce 13/02/2025, les Assises de lutte contre l'antisémitisme par Aurore Bergé, ministre de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, Jean-François Huchet déclare : « Nous n'avons pas attendu les assises pour mettre en place des formations dans les universités, même si l'on souhaite aller plus loin. Certains établissements ont mis en place des partenariats avec la Licra (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme). À France Universités, il y a une formation des présidents par le Camp des milles, etc. Les échanges de bonnes pratiques entre universités sont importants, et FU (France Universités) peut jouer ce rôle. Sur le recensement des actes, FU a mené en 2024 une enquête flash, et nous pouvons pérenniser ces dispositifs. »



France Universités

Catégorie : Associations, réseaux

Général

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Missions et objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.• Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions.• Promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.
Membres	Une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.
Présidence	Bureau élu en janvier 2025 composé de : Président : Lamri Adoui (Université de Caen Normandie) Vice-présidents : <ul style="list-style-type: none">• Hélène Boulanger (Université de Lorraine)• Jean-François Huchet (Inalco)

Chiffres clés

Personnels	<ul style="list-style-type: none">• Une équipe permanente : 27 personnes.• Des conseillers et consultants : 7 personnes.
------------	---

© News Tank Éducation & Recherche - 2025 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »